

# L'eau et ses enjeux dans la campagne aixoise

Marie-Claire Amouretti, Henri Amouric, Georges Comet

▶ **To cite this version:**

Marie-Claire Amouretti, Henri Amouric, Georges Comet. L'eau et ses enjeux dans la campagne aixoise. Provence Historique, 1983, 33 (132), pp.171-197. halshs-01625753

**HAL Id: halshs-01625753**
**https://shs.hal.science/halshs-01625753**

Submitted on 7 Nov 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'EAU ET SES ENJEUX DANS LA CAMPAGNE AIXOISE*

Des recherches récentes ont mis en valeur l'importance des travaux hydrauliques effectués en Provence depuis un siècle et leurs implications sur la distribution de l'eau dans les campagnes et les villes de notre région [1]. Dans le cas d'Aix-en-Provence, on sait que la construction du canal du Verdon, lentement mise en œuvre entre 1863 et 1875, relayait l'alimentation assurée par le barrage Zola dont les canalisations n'avaient été achevées qu'en 1857 [2]. Dans l'immédiat après-guerre, (de 1946 à 1951), fut construit par J. Rigaud le barrage de Bimont, qui élargissait et utilisait les anciennes installations, et fut en définitive commandité par le Département des Bouches-du-Rhône. La Société du Canal de Provence, créé en 1957, va peu à peu englober l'ensemble des aménagements hydrauliques de la région.

*. Cette enquête a été effectuée dans le cadre des recherches du G.I.S. d'Aix-en-Provence, « techniques et technologies », avec la participation du Centre Camille Jullian. Le départ de J. Soyer a arrêté l'investigation sur le terrain, nous avons donc choisi de privilégier le territoire d'Aix. Dans le cadre du C.C.J., la carte 1 a été conçue et dessinée par J. Soyer, les cartes 2 et 4 dessinées par M. Borély, qui a effectué les tirages photographiques.

1. Cf. en particulier dans la revue *Méditerranée*, le n° spécial 2-3-1980, « L'eau en Provence, Alpes, Côte d'Azur », où on trouvera une bibliographie, et le n° 4, 1981, « Utilisation et transferts des eaux de la Durance et du Verdon » par A.-M. Jean, J. Lefebvre, F. Pélissier, cartes p. 25.

2. L'ingénieur F. Zola, père du romancier, proposa en 1838 à la Municipalité d'Aix un projet de barrage, les dernières canalisations ne furent achevées qu'en 1857. Elles permettaient de régulariser l'eau des fontaines. P. MASSON. *Les Bouches-du-Rhône, Encyclopédie départementale*, tome VII, p. 168, tome XIV, p. 550.

Le projet du canal du Verdon rencontra un intérêt national. Il est cité en exemple par DEBAURE, *Manuel des ingénieurs des Ponts et Chaussées*, tome VI (9e fac.), p. 158 sq. Le décret du 20 mai 1863 donnait à la ville une concession à perpétuité pour dériver de la rivière du Verdon un volume de 6 $m^3/s$. La branche mère avait 82 km, les branches secondaires 150, la pente moyenne était de 0,50 m par km. Mais les dépenses dépassèrent les possibilités de la ville et l'ingénieur conclut : « Ces grands travaux devraient être réservés à l'Etat ». Dès 1880 l'eau courante arrive dans certaines maisons à Aix.

L'alimentation en eau de la ville d'Aix (quelques fontaines exceptées) est assurée maintenant en totalité à partir des eaux de surface du Verdon par une branche du canal de Provence qui transite par le barrage de Bimont [3] (carte 1). Avec l'extension urbaine ont disparu les principaux syndicats d'arrosants, tandis que les canaux d'irrigation du canal du Verdon sont désaffectés et que progresse lentement l'irrigation par aspersion dépendant du Canal de Provence : l'eau vient maintenant à Aix de l'extérieur de la région immédiate, et sa gestion est assurée par une société d'économie mixte, même si les intermédiaires gouvernementaux sont multiples [4]. Sur deux points fondamentaux : l'origine géographique de l'eau et le contrôle de sa gestion, les conditions ont donc totalement changé depuis ces toutes dernières décennies ; cette mutation était en germe lors de la construction du canal du Verdon [5]. C'est à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle que l'accent est mis par les responsables régionaux sur les trois objectifs qui leur paraissaient fondamentaux pour l'utilisation de l'eau dans le Midi : l'alimentation urbaine, les usines, l'irrigation agricole, thèmes repris par le Canal de Provence, très soucieux de ne pas paraître défavoriser l'agriculture [6]. On a eu tendance à reporter sur les périodes antérieures ce schéma : l'eau serait un enjeu dans les rapports entre la ville et la campagne, cette dernière toujours perdante.

Or l'étude attentive du cas de la campagne aixoise conduit à des conclusions plus nuancées, d'un côté les enjeux de l'eau sont plus divers et

3. Le barrage de Bimont peut actuellement stocker 40 millions de $m^3$ d'eau provenant pour une part de l'Infernet pour l'autre du Verdon, à partir maintenant du barrage de Gréoux.

4. Cf. A. de REPARAZ in *Méditerranée,* 2, 3, 1980, p. 109 sq.

5. L'idée de capter les eaux du Verdon pour l'usage de la ville d'Aix est très ancienne : Adam de Craponne l'avait déjà envisagé au XVI[e] siècle. Au cours du XVII[e] siècle un projet précis dans ce sens fut établi par Collomby et présenté aux édiles de la ville en 1646 (A.C. d'Aix BB 102). Vauban procède à une enquête à ce sujet, sans suite là encore. Au cours du XVIII[e] siècle les projets d'un « canal de Provence » de la Durance à Aix, promus par Floquet n'aboutissent pas (Dossier à la Bibliothèque Méjanes, étudié par P. MASSON, dans *Revue d'Histoire de Provence,* 1901, p. 350-59 et 421-437).

Au début du XIX[e] siècle les projets se multiplient (projets Garella, de la Durance à Marseille par Aix, dont le tracé est reconnu en 1826, de l'ingénieur Michel avec une prise à Esparron en 1837, de l'ingénieur Gendarme de Bévotte, avec des estimations des volumes d'eau des sources de la ville). Ces projets n'aboutissent pas et Aix et Marseille construisent leurs propres adductions, Marseille à partir de la Durance, Aix par le canal Zola puis le Verdon.

6. H. BELLON, *L'eau agricole et l'urbanisation : quelques images du canal de Provence chez les agriculteurs aixois,* diplôme d'études supérieures de sociologie, 1968, Aix (dact.) et R. LIVET, *Méditerranée, 2-3, op. cit.,* 1980, p. 10, montrent une certaine inadéquation entre les offres du Canal et la demande des agriculteurs.

L'influence de J.-A. BARRAL et son prosélytisme ont marqué fortement la documentation de *l'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône* qui consacre une très grande place à l'irrigation, mais sous-estime le rôle des moulins au XIX[e] siècle.

plus complexes, de l'autre les liens entre la ville et sa campagne proche demeurent si imbriqués que les intérêts en jeu et les conflits répondent à des motivations parfois imprévues. La mutation amorcée par le canal du Verdon et achevée par le Canal de Provence — l'eau venant de l'extérieur et gérée par l'extérieur — correspond à une mutation, particulièrement lente à Aix, qui rompt, de fait, les relations anciennes entre la ville et sa campagne.

Quels étaient donc les enjeux véritables de l'eau avant la seconde moitié du XIX[e] siècle ? présentent-ils des permanences, quelles sont les données techniques qui les accompagnent ?

Nous disposons, pour Aix, de sources d'archives importantes dont beaucoup restent encore à exploiter. Elles vont nous permettre de cerner , d'une part, les ressources hydrauliques dont pouvaient disposer la ville et sa région [7], d'autre part, par l'étude de quelques conflits, les intérêts des différents utilisateurs. Une enquête sur le terrain et l'étude des cartographies anciennes nous a permis de distinguer plus clairement les différentes ressources en eau, le tracé des aqueducs du XVIII[e] siècle qui empruntent parfois le tracé antique, et les canaux d'arrosants souvent confondus. Ces confusions entraînaient des erreurs d'interprétation sur les enjeux engagés. Thématique, cette enquête reste encore sur bien des points à compléter, nous souhaitons qu'elle ouvre la voie à des études historiques plus systématiques sur la campagne aixoise, un peu négligée par les chercheurs en dehors de la période médiévale.

## Les ressources hydrographiques

Pour sa *Statistique des Bouches-du-Rhône* le Préfet Villeneuve dispose d'enquêtes demandées par circulaires. Voici pour la commune d'Aix le tableau dressé en 1819.

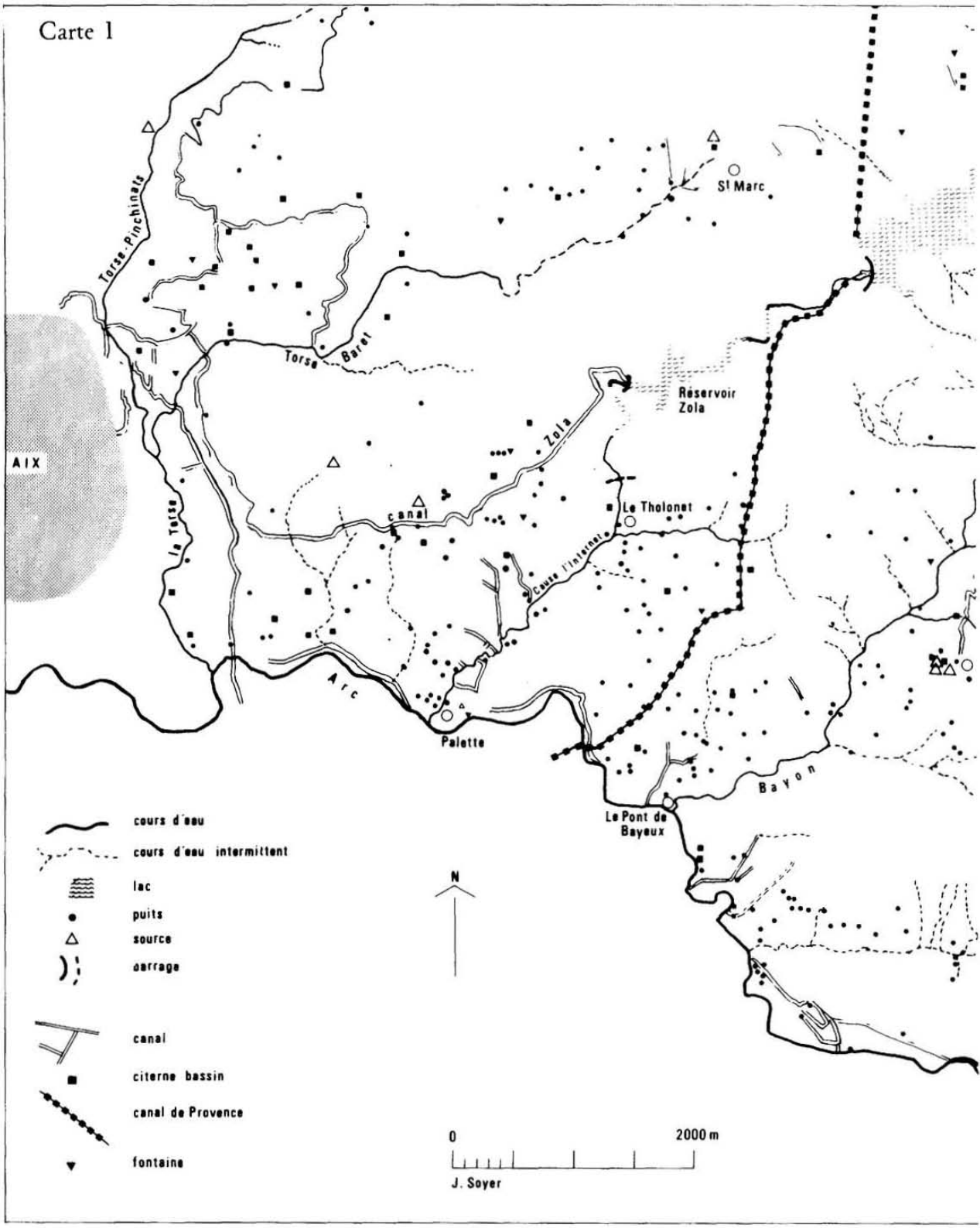
« Notes sur la statistique du territoire de la ville d'Aix, adressée le 3 juin 1819 à M. le Préfet du département conformément à sa circulaire du 5 mai 1819...

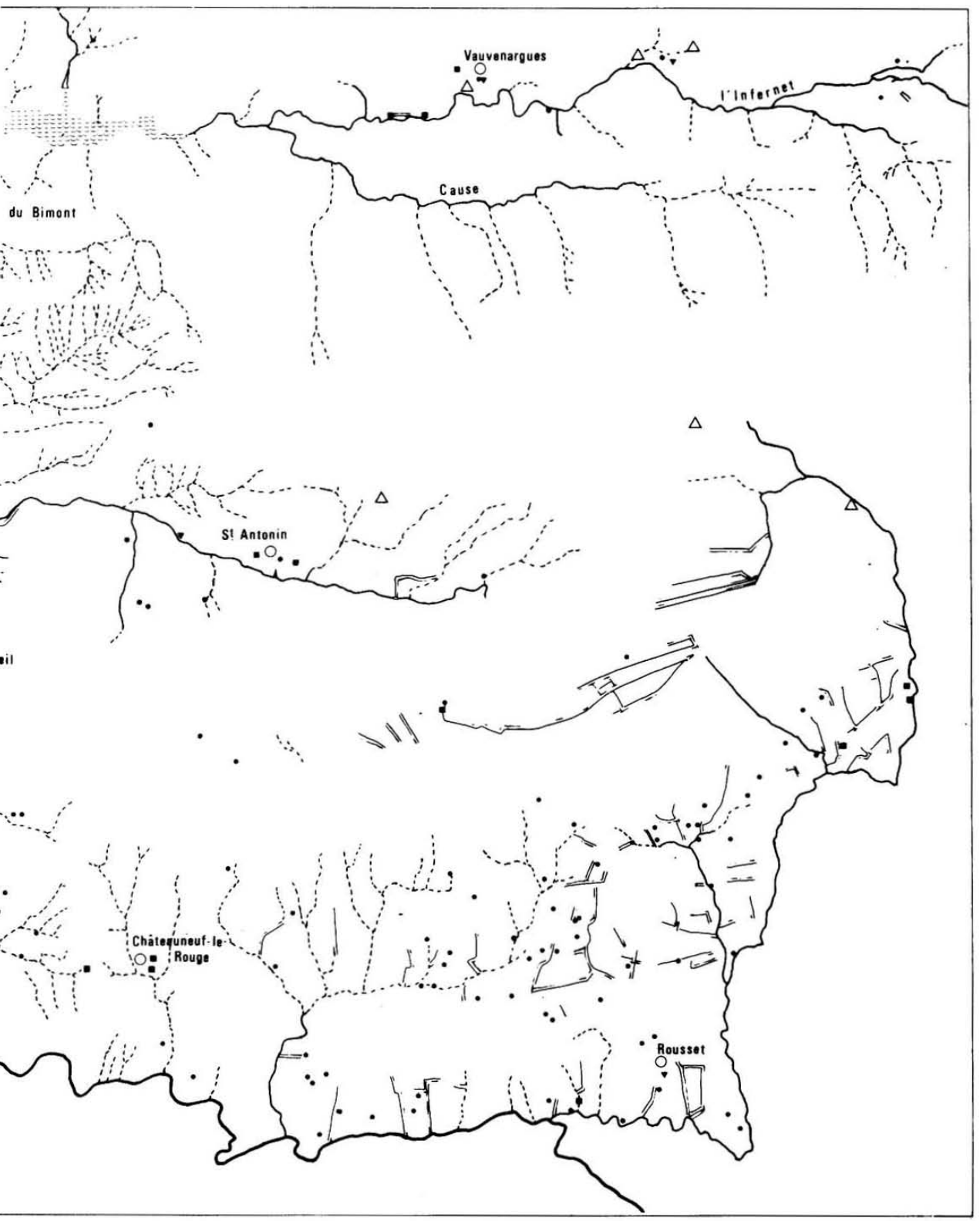
*Fleuves, rivières, ruisseaux, torrents, fossés d'arrosage et cours d'eau.*

— L'Arc est la principale rivière ou torrent qui traverse le territoire d'Aix ; il prend sa source à Pourrières, département du Var et va se jeter dans l'étang de Berre au lieu dit *Merveille* après avoir parcouru le territoire d'Aix sur une longueur de deux lieues et demi ou 14 kilomètres.

— La Jouine est un ruisseau qui prend sa source dans les montagnes de Simiane ou Collongue, traverse une partie du territoire d'Aix du côté du couchant sur une longueur de 2/3 de lieue ou 9 hectomètres et va se jeter dans l'Arc au domaine de Camp Redon tout près de Saint-Pons.

7. Sur les limites du territoire communal cf. N. COULET, *Aix-en-Provence, espace et relations d'une capitale, milieu XIV[e] s., milieu XV[e] s.* Thèse d'Etat Aix 1979, multigraphiée, p. 104 sq. Nous n'envisageons pas le terroir antique qui engloberait le pays d'Aigues, P.-A. FEVRIER, *Histoire d'Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, 1977, p. 42 sq., carte.


Carte 1
Torse-Pinchinats
St Marc
Torse
Barel
Réservoir
Zola
AIX
Zola
canal
Le Tholonet
La Torse
Cause l'Infernet
Arc
Palette
Bayon
Le Pont de
Bayeux
cours d'eau
cours d'eau intermittent
lac
puits
source
barrage
canal
citerne bassin
canal de Provence
fontaine
N
0
2000 m
J. Soyer


Vauvenargues
l'Infernet
Cause
du Bimont
St Antonin
Châteauneuf-le-Rouge
Rousset

— La Touloubre est une petite rivière qui prend sa source dans les propriétés de M. d'Albert Saint-Hypolitte, terroir de Venelles, traverse le territoire d'Aix au nord de la ville sur une longueur d'une lieue et 1/3 ou 6 km 7 hectomètres et va se jeter dans l'étang de Berre à Saint-Chamas.

Cette rivière est souvent à sec dans la partie du territoire d'Aix qu'elle traverse, ce n'est qu'aux confins dudit territoire qu'elle reçoit d'abondantes sources qui contribuent beaucoup à l'alimenter.

— Luine ou Louine est un ruisseau qui prend sa source dans les montagnes de Mimet, traverse le territoire du midi au nord sur une longueur d'une lieue 1/5 ou 7 km et 2 hm et va se jeter dans l'Arc tout près du hameau des Milles (commune d'Aix).

— La Torse ou la Touesso est un ruisseau fort agréable qui traverse le territoire d'Aix du nord au midi sur une longueur d'une lieue environ. Sa source principale est le lieu dit *les pinchinats* (terroir d'Aix) d'où partent les eaux des fontaines de la ville. Mais ce ruisseau commence à l'extrémité du territoire d'Aix dans le quartier appelé la *fouent d'ou teoulé* sur les limites du territoire de Venelles et se jette dans l'Arc au-dessous du domaine communal des Infirmeries.

*Poissons qu'on y pèche*

Tous ces ruisseaux et rivières ne fournissent que de très petits poissons et de mauvaise qualité.

... Fait à Aix en l'Hôtel de Ville le 3 juin 1819. Pour M. le Maire d'Aix absent. »

Nous sommes en 1819 et les équivalences entre anciennes et nouvelles mesures ne semblent pas bien assimilées par le rédacteur, le rapport entre la lieue et le kilomètre varie entre 1,35 et 6 [8]. Le même tableau sera repris dans la réponse à la circulaire du 8 janvier 1838, où le maire ajoute à la liste des rivières le fossé Decormis, formé par les égouts de la ville, qui se jette dans l'Arc ; et distingue la Torse du canal des Pinchinats. Il indique les moulins, les surfaces irriguées ; nous nous rendons compte que trois des cours d'eau paraissent plus utilisés : la Torse, le canal des Pinchinats, enfin l'Arc. C'est à eux que notre étude va s'attacher.

Mais pour en mesurer les réelles possibilités il est indispensable de remonter en amont dans le bassin oriental qui les alimente (carte 1).

1. *L'Arc.*

L'Arc est peu utilisé dans le bassin de Trets [10] mais il est gonflé ensuite par les affluents drainant l'eau du versant méridional de la montagne Sainte-Victoire, le Bayon et la Cause-Infernet. Cette dernière (dont l'orthographe actuelle date du XIX[e] siècle et doit sans doute être attribuée à l'ingénieur Zola), prend sa source dans la région de Claps avec un affluent principal au pied de la pente septentrionale de la Sainte-Victoire, dans le vallon du Délubre. Elle passe la montagne Sainte-Victoire au-dessus du Tholonet par

8. Sur les longueurs réelles, cf. n° 10.

## ETAT DES RIVIERES ET COURS D'EAU EN 1838 [9].

| | Moulins et usines qu'ils alimentent | Etendue des prairies qu'ils arrosent |
|---|---|---|
| L'Arc | 6 moulins à farine<br>6 blanchisseries de toile, une sucrerie indigène de betterave. | 240.000 m² |
| La Touloubre | 2 moulins à farine | 240.000 m² |
| La Torse | 3 moulins à farine<br>1 moulin à huile | 216.000 m² |
| Les Pinchinats autrement dit Fenouillères (canal) | 1 lavoir public<br>8 moulins à farine<br>1 moulin à huile | 552.000 m² |
| Luynes | 1 moulin à farine | 240.000 m² |
| Jouine | 1 moulin à farine | 144.000 m² |

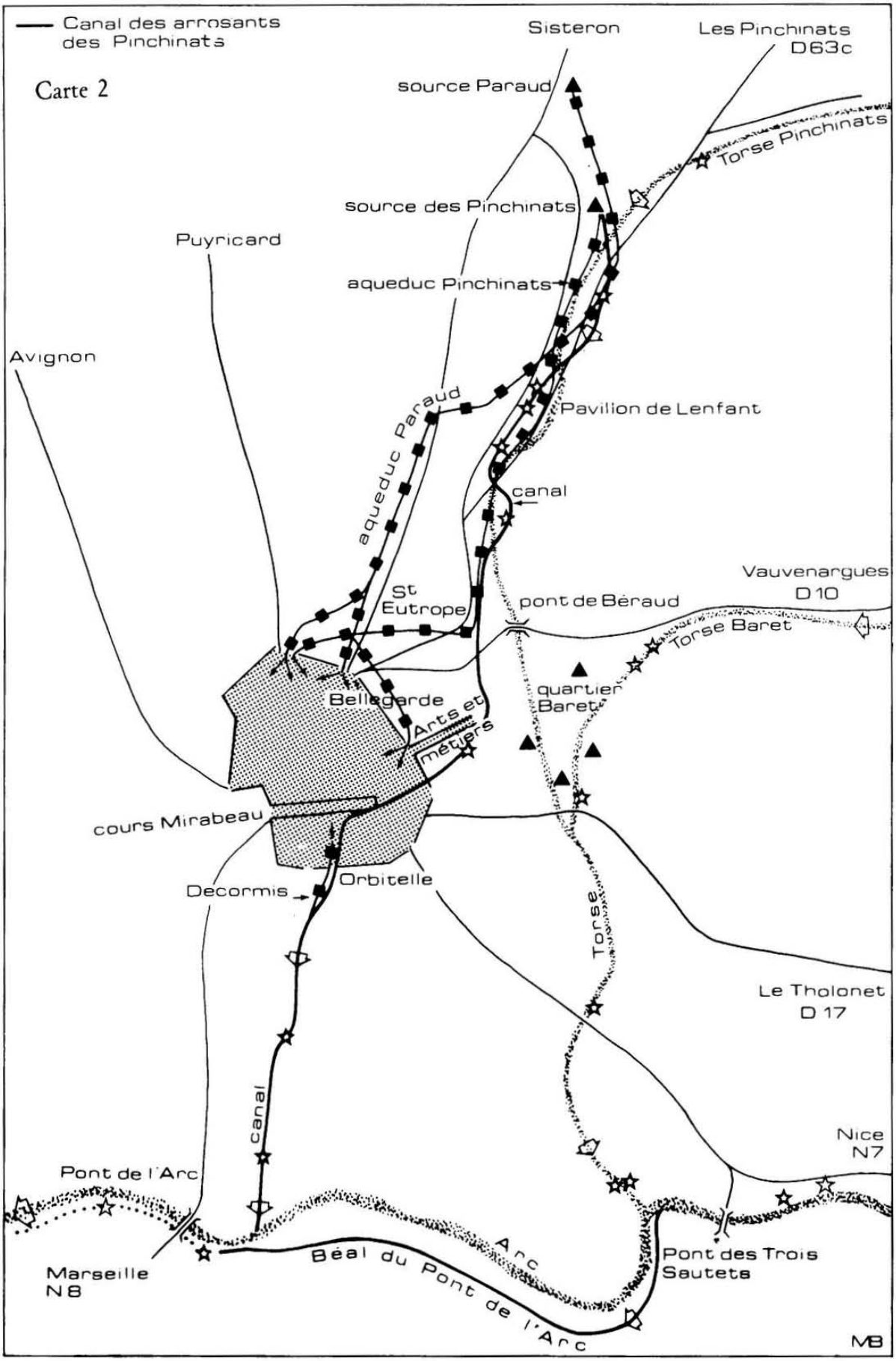
les gorges de L'Infernet qu'enjambe l'aqueduc romain [11]. Dans sa partie nord, sur le territoire de Vauvenargues, son cours est irrégulier et le lit peut être presque à sec pendant les fortes chaleurs de l'été. Mais elle était largement utilisée, ainsi que les sources adjacentes et le vallon du Délubre, à la fin du printemps par les troupeaux transhumants pour lesquels elle constituait une halte importante jusqu'entre les deux guerres. Un abreuvoir abandonné au puits d'Auzon rappelle encore ce rôle de l'eau. Dans la commune du Tholonet jusqu'à son confluent avec l'Arc la rivière était utilisée par les blanchisseuses dont l'activité constitue une « véritable

9. A.C. Aix O 5 [1]. N'ont été repris dans ce tableau que les indication concernant les moulins et l'irrigation.

10. Sur l'Arc et son cours, P. MASSON, *Les Bouches-du-Rhône, op. cit.*, tome VII, p. 144 et tome XII, p. 195 sq. ; H. de GERIN-RICARD, G. ARNAUD d'AGNEL, *Les Antiquités de la vallée de l'Arc en Provence*, Aix, 1907, p. 2.

11. A la suite de M. CLERC, *Aquae sextiae*, Aix, 1916, p. 507, A. GRENIER, *Manuel d'archéologie romaine*, T. IV, Paris, 1960, semble se rallier à l'idée d'un barrage sur l'Infernet, p. 70. Cependant les chercheurs qui sont allés sur le terrain, à la suite de l'érudit local B. BLANC n'hésitent pas : c'est le seul endroit où l'aqueduc de Saint-Antonin, dont les traces sont visibles non loin de là, peut franchir le ravin : B. BLANC, *Carnets*, 3, 1856, p. 18, F. BENOIT, *Forma Orbis Romani*, Paris, 1936, p. 60, P.-A. FEVRIER, *Histoire d'Aix, op. cit.*, p. 41 et A. ROTH, *Aix-en-Provence et sa cité à l'époque gallo-romaine*, mémoire de maîtrise Histoire, Aix, 1972 (dact.).

Il s'agit bien de l'aqueduc et non d'un barrage.


Canal des arrosants des Pinchinats
Carte 2
Sisteron
Les Pinchinats D63c
source Paraud
Torse Pinchinats
source des Pinchinats
Puyricard
aqueduc Pinchinats
Avignon
aqueduc Paraud
Pavillon de Lenfant
canal
Vauvenargues D10
St Eutrope
pont de Béraud
Torse Baret
quartier Baret
Bellegarde
Arts et métiers
cours Mirabeau
Orbitelle
Decormis
Torse
Le Tholonet D 17
canal
Nice N7
Pont de l'Arc
Arc
Pont des Trois Sautets
Marseille N8
Béal du Pont de l'Arc
MB

industrie » enrichissant tous les paysans du Tholonet au XIX[e] siècle [12].

C'est après ses confluents avec le Bayon et la Cause-Infernet que l'Arc commençait à être utilisé plus activement par les moulins et pour l'arrosage, bien que son étiage puisse être très bas en été et que ses crues, rares mais violentes restent dangereuses [13].

2. *La Torse et le canal des Pinchinats* (carte 2)

Bien que plus courte et plus réduite, qualifiée de ruisseau, la Torse joue un rôle extrêmement important dans les conflits engendrés par l'usage de l'eau. Mais il faut d'abord préciser le vocabulaire car un certain nombre d'erreurs se sont pérennisées à la faveur de changements de dénomination. Nous devons tenir compte de l'orthographe retenue par les cartes de l'I.G.N. (20.000[e]) lesquelles sont en contradiction avec les plans contemporains généralement utilisés dans la ville d'Aix, ce qui ne simplifie pas les choses !

On appelle actuellement Torse, sur ces cartes, la rivière qui prend sa source près de Saint-Marc-Jaumegarde et qui était désignée au XVIII[e] siècle sous le nom de Grand-Baret, nous l'appellerons Torse-Baret.

On appelle actuellement Pinchinats le ruisseau qui descend dans le vallon du même nom et rejoint la Torse-Baret juste avant la route du Tholonet (D 17), mais cette dénomination date de la fin du XIX[e] siècle (carte de 1875) et nos documents de 1819 et 1825 parlent de la Torse (Touesse, Torsse anciennement). Nous appellerons cette branche Torse-Pinchinats.

Du confluent Torse-Baret et Torse-Pinchinats jusqu'à l'Arc le ruisseau a toujours gardé la dénomination de Torse que nous lui laisserons.

Ces querelles de vocabulaire ne sont pas innocentes, elles masquent une sous-évaluation des rôles multiples joués par ce petit cours d'eau, et surtout par la source des Pinchinats et ses différentes canalisations.

Dans le vallon des Pinchinats, que parcourt du nord au sud la Torse-Pinchinat, se trouve en effet *la source des Pinchinats*. Cette source alimentait d'une part certaines fontaines de la ville par les aqueducs, d'autre part le « canal des arrosants des Pinchinats » qui suivait un temps le vallon, s'infléchissait vers l'ouest en contournant le cours Saint-Louis (l'actuel cours des Arts et Métiers), passait au travers de la ville par la partie supérieure du cours Mirabeau, ressortait par la porte d'Orbitelle, arrosant le quartier des Fenouillères et aboutissait à l'Arc au même endroit que le ruisseau Decormis (égouts et déversures de la ville). C'est sur ce canal privé, que se trouvent,

12. A.M. de la TOUR-KEYRIE, *Curiosités particulières de la ville d'Aix,* Aix, 1890, fasc. III, p. 17.

13. L'Arc n'est pas encore régularisé et les Aixois se souviennent de la crue qui a suivi l'aménagement de la nouvelle promenade en 1978.

nous l'avons vu, le plus grand nombre de moulins et il arrose la plus vaste surface de prairies. Son tracé est distinct de celui de la Torse comme le précise bien le syndicat des arrosants en 1810 et le débit de la Torse est donné comme égal à celui du canal en 1825 [14].

3. *Sources, puits et vallats*

Nous venons de voir l'importance de la source des Pinchinats, le rôle fondamental des sources et des puits a été suffisamment mis en valeur par R. Livet [15], pour le monde rural de Basse-Provence, pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister : un coup d'œil sur le relevé actuel des puits (abandonnés et en activité) (carte 1) permet d'en mesurer la densité et éclaire le rôle qu'ils pouvaient jouer pour l'alimentation en eau des fermes, usage domestique et agricole. L'irrigation par gravité, tirant partie du moindre vallat temporaire comme des puits et sources, restait donc individuelle, d'autant que la loi jusqu'en 1845 ne donnait pas de droit de passage sur les autres domaines pour des canaux d'irrigation, alors qu'elle le permettait pour les adductions des moulins [16]. Si l'irrigation demandait un travail très soigneux évoqué avec bonheur par N. Coulet [17] on ne manquait pas d'eau et elle était souvent gratuite. C'est en partie ce qui explique la lenteur sinon la résistance des Aixois, parfaitement conscients des ressources hydrauliques de leur région, devant les multiples projets d'adductions proposés par des ingénieurs, parfois intéressés directement à la question [18].

Où étaient donc les enjeux ? Les seules conditions géographiques ne suffisent pas à les expliquer. L'étude de trois conflits va nous permettre d'en cerner quelques données.

LES CONFLITS

Nous avons choisi trois exemples, parmi beaucoup d'autres, qui mettent en valeur trois « demandeurs » particuliers, répondant aux trois usages traditionnels —, l'arrosage, l'eau domestique urbaine, les moulins —, et suscitant des réactions d'usagers et des arbitrages chaque fois différents.

1. *Sur l'Arc, en 1884, arrosant contre usiniers et villageois.*

Bien qu'assez tardif ce conflit met en lumière toute une série d'enjeux traditionnels car le canal du Verdon n'est pas encore parvenu jusque là. Nous connaissons les deux enquêtes préliminaires (A.D. 13 III S, 26/1) suscitées par un projet qui entraîne une véritable levée de boucliers parmi

14. A.C. Aix O 5 [1].

15. R. LIVET, *Habitat rural et structures agraires en Basse-Provence,* Aix, 1962, p. 234.

16. S. SEGUIN, *Du régime des eaux en Provence avant et après 1789,* Paris, 1863, p. 3 sq. et 117 sq.

17. N. COULET, *Aix-en-Provence, op. cit.,* p. 174.

18. L'ingénieur ZOLA avait créé une Compagnie privée, elle fut mise en faillite après sa mort.

les riverains de l'Arc : la duchesse de Fitz-James, qui possède quatre kilomètres de rives sur la commune de Châteaunueuf-le-Rouge, a demandé l'autorisation en 1881 de construire un barrage pour l'irrigation sur ses terres. Elle a l'accord du riverain qui lui fait face. Mais l'enquête préliminaire a suscité des pétitions parmi tous les villages des riverains d'aval, ceux des communes du Tholonet, de Fuveau, de Meyreuil, d'Aix et des usiniers de Châteauneuf-le-Rouge. Le Conseil Général s'en est ému et a émis le vœu suivant à sa séance du 5 septembre 1882. « Les conseillers généraux soussignés émettent le vœu que l'Administration, s'inspirant des véritables intérêts des populations riveraines de l'Arc, n'autorise aucun ouvrage tendant à retenir les eaux de cette rivière et à les détourner ainsi au préjudice des droits acquis et au profit d'un seul ». Un second rapport a alors été demandé. Effectué par l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, approuvé par l'ingénieur en Chef de Marseille dépendant du Ministère de l'Agriculture, ce document recense avec minutie tous les arguments présentés par les pétitionnaires et constitue une très riche source de documentation.

Sur le plan technique les risques de crue de l'Arc nécessitent un barrage bas, mais son faible étiage en été impose une retenue en maçonnerie étanche si on veut qu'il soit utile. Destiné aux prairies, mais aussi aux vignes, il risque évidemment de léser les riverains inférieurs. Le droit coutumier privilégie comme un fait de nature les riverains supérieurs — *« in jure irrigandi proedium superius alia praecedere debet »* — et les articles 640-5 du code civil le confirment. Cependant, la loi du 17 mars 1790 qui abolit la banalité seigneuriale des moulins a confié à l'Administration le soin de sauvegarder la liberté d'accès au lit. Les pétitionnaires s'opposent « à l'atteinte portée à un état de choses qui dure depuis des siècles » et soutiennent que « l'usage de l'article 644 est subordonné à la satisfaction des besoins publics ».

Les besoins invoqués par 704 signataires sont :

— Domestiques : alimentation en eau potable, blanchisserie, bains.

— Agricoles : bestiaux, irrigation par vallats (faibles).

— Usiniers : dix moulins sont concernés, le plus virulent est celui qui est le plus proche du projet (Bachasson), mais aussi un usinier de « lavage de laine » près du confluent de la Torse. Il y a dans cette portion de l'Arc comprise entre le Pont des Trois Sautets et la route de Marseille (actuellement transformée en promenade pour les Aixois), une activité soutenue au XIX$^{e}$ siècle. Le long Béal qui conduisait les eaux aux moulins du Pont de l'Arc puis de Grassi par aqueduc souterrain est d'ailleurs particulièrement bien conservé. L'accord entre les différents usiniers s'était fait autrefois à l'amiable, non sans contestations parfois, mais sans règlement de volume d'eau. En effet les eaux des usiniers reviennent à la rivière. C'est l'absence de réglementation, en fait l'absence de syndicats

d'arrosants ou de mouliniers, qui va justifier, aux yeux de l'Administration, l'autorisation du projet.

L'attitude de l'Administration et les conclusions de l'ingénieur sont, de fait, en faveur de la demanderesse : « Il résulte de tout ce qui précède, que, d'une part, il y a des usiniers et arrosants d'usine voulant monopoliser à leur profit les eaux de l'Arc, que, d'autre part, il y a des usagers de la rivière qui méritent toute la sollicitude administrative, mais dont les droits ne sont pas officiellement reconnus et qui ont à les faire déterminer par la justice : ces deux catégories d'opposants ne peuvent, par leurs protestations, amener l'Administration à refuser à M^me^ de Fitz-James l'autorisation qu'elle réclame en vertu d'un droit indéniable » et l'ingénieur renvoie les plaignants devant les tribunaux civils s'ils veulent obtenir une répartition du volume de l'eau. En somme le feu vert est accordé à la construction du barrage.

L'irrigation des prés et des vignes sur une grande échelle (20 ha) devient prioritaire, entre le grand propriétaire et le petit moulinier l'Administration ne balance pas, on sent tout au long des arguments échangés un profond mépris pour ces « usiniers » de petite envergure. Certes on se préoccupe un peu plus des droits des usagers pour l'alimentation en eau. Mais on leur reproche d'avoir toléré les moulins : si ils n'ont pas fait valoir leur droit autrefois alors pourquoi maintenant ? Finalement c'est la complémentarité de toutes ces activités qui est méconnue. Les paysans du Tholonet complètent avec la lessive leurs revenus, la présence du moulin évite les longs déplacements, logique régionale qui n'excluait pas un certain dynamisme d'ailleurs, car tout au long du XIX^e^ siècle les petites usines s'étaient multipliées.

Ainsi dans le conflit de l'Arc sont entrés en contradiction les vœux de l'Administration et du gros propriétaire de terres irrigables contre l'alimentation domestique villageoise et les moulins, alliés.

2. *Le procès des eaux Baret, la ville contre les moulins* (1705-1720)

L'affaire du procès des eaux de Baret [Barret] est bien connue par un mémoire instructif rédigé en 1730 par Gensollen et conservé aux archives communales d'Aix sous la cote DD 16. Le conflit a opposé la ville à certains particuliers pendant 24 ans et a fourni l'occasion de nombreux actes de procédure.

La Torse est appelée ruisseau Baret par Gensollen et se compose, nous dit-il, de deux branches : le petit Baret venu du Nord, appelé aussi Tousse (c'est notre Torse-Pinchinats) et le Grand Baret, venu de l'est (notre Torse-Baret). Le long des deux branches s'étalent des lavoirs privés, alimentés par des sources également privées et dont les égouts se jettent dans les ruisseaux. Le ruisseau se trouve donc grossi de toutes les surverses et égouts des sources qui jalonnent son cours. Au sud du Pont de Béraud on trouve plusieurs moulins dont certains propriétaires sont connus à l'occasion du procès : Vitalis, Gros et Ettienne sont propriétaires de moulins et de fonds

dans cette partie du vallon. Plus au nord, sur le Petit Baret, le sieur Colonia possède une source qui lui permet d'alimenter deux lavoirs dont il rejette ensuite les eaux dans le ruisseau. A l'est sur le Grand Baret le sieur Bayol possède une propriété et bastide avec une source alimentant aussi des lavoirs dont les égouts se versent dans le Grand Baret. On va voir, dès lors, se conjuguer les intérêts des propriétaires de lavoirs et des usiniers, contre ceux de la ville.

En 1705 et 1706, Bayol (sur le Grand Baret) creuse dans son fonds pour accroître l'arrivée d'eau à sa source. cela lui réussit bien. Sachant cela, Colonia fait de même dans sa terre le long du Petit Baret. Il creuse une grande galerie de 40 cannes de long (80 mètres) à 33 pieds (11 mètres) sous terre, qu'il mène, par cupidité, sous la propriété de Rambot, le sculpteur, qui jouxtait la sienne. Ces forages de Colonia et Bayol ne sont pas connus en ville. Mais à partir de 1705 on constate l'appauvrissement de certaines sources et fontaines : la source des Petits Bagniers, celle des Tanneries, celle des Bains, celle de la fontaine du cours, celle des Jacobins, du monastère Saint-Barthélemy, d'un puits public, d'un puits privé. Les consuls s'en inquiètent. Or, en 1706, la galerie que Colonia avait creusée sous la propriété Rambot s'effondre et l'eau qu'elle captait jaillit en surface : on pense alors qu'une nouvelle source est apparue. Rambot propose de vendre sa source à la ville qui manque fortement d'eau. Les édiles hésitent craignant qu'il ne soit pas possible de conduire les eaux de Baret jusqu'à la ville (par gravité évidemment). Cependant devant l'insistance de Rambot on procède à des levées de géomètre et la ville acheta l'eau lorsqu'elle eut constaté qu'il était possible de conduire l'eau jusqu'en ville. Dans le fonds juste au-dessus de Rambot, l'assesseur des consuls, Saurin, découvre aussi une source dans une terre qu'il achète et il fait don de l'eau à la ville.

Mais les mouliniers et arrosants, probablement alliés à Colonia, propriétaire des lavoirs, protestent. Ils déclarent que ces eaux sont enlevées au ruisseau Baret et qu'ils sont ainsi lésés dans leurs droits. C'est alors une succession d'épisodes où se mêlent des voies de fait, des actes de procédure, des plaidoiries, des appels au roi... Retenons quelques faits saillants : les propriétaires qui s'estiment lésés empêchent les travaux de canalisation sur le chemin d'Esclatepevou, vrais Pénélope ils rebouchent la nuit les fossés ouverts le jour par les ouvriers. Ils achètent la propriété de Trouillas que doit traverser l'aqueduc de la ville afin d'y interdire tous travaux ; ils menacent d'un appel au Parlement de Grenoble. Pendant un temps même c'est une course avec la ville à la tranchée la plus profonde : chacun à tour de rôle (Colonia et la ville) détourne les eaux de l'autre, en creusant plus profond [19].

19. Une chronologie quelque peu différente de cette affaire est présentée par J.-F. PORTE, *Aix ancien et moderne,* Aix, 1833. Nous avons préféré nous en tenir aux documents d'archives.

C'est alors que l'architecte de la ville et de la province, Vallon (celui qui en 1721 dressera le plan des adductions d'eau de la ville) établit un lien entre les creusements pour capter les sources à Baret et le tarissement de certaines sources en ville. A la Noël 1706, il s'en ouvre aux consuls, mais les difficultés de la guerre contre le duc de Savoie font qu'il faut attendre 1708 pour que Vallon propose une expérience décisive. Notre homme est persuadé que si l'on bouche les diverses sources creusées à Baret l'eau coulera de nouveau dans les fontaines de la ville. Pressentant ce que l'expérience mettrait en évidence, les propriétaires concernés refusent la tentative. Et l'affaire se traîne de 1708 à 1721, les fontaines de la ville demeurant toujours aussi maigres.

Mais en 1721, le besoin impérieux d'eau, lié à l'épidémie de peste, conduit le marquis de Vauvenargues, alors premier consul d'Aix, à donner l'ordre de boucher ces sources. Il a suffi de 22 jours pour que l'eau soit de retour dans toutes les sources et fontaines de la ville où depuis 1706 elle faisait défaut. La ville fit alors dresser par un conseiller au siège et un géomètre des procès-verbaux de la situation des fontaines avant et après l'obstruction des puits de Barret : la comparaison est très probante.

Mais le conflit n'est pas terminé pour autant. En 1722, les propriétaires creusent subrepticement des trous dans les murs qui obstruent les puits, ils retrouvent de l'eau... les fontaines de la ville maigrissent... Sur avis, rapide cette fois, du Parlement, la ville répare les murs en question... et l'eau revient en ville. En 1727, même péripétie... mais cette fois la ville obture les puits très solidement et construit même en surface à Baret une pyramide de pierre pour rappeler ses droits, elle s'y trouve toujours, envahie par la végétation.

La querelle est enfin terminée. Au-delà de la lenteur des procédures judiciaires elle aura montré plusieurs choses. D'abord, qu'à l'évidence, il y a une relation souterraine entre les sources urbaines et celles de Baret. Ce réseau souterrain est encore mal connu, mais depuis 1721 on sait que ces eaux circulent à un certain niveau sous le sol et que puisées ici, elles manquent là. Celui qui les prendrait en creusant plus profond les enlève aux autres [20].

Ensuite on constate un conflit entre la ville et les usiniers. Ce n'est pas là l'opposition si fréquente entre arrosants et mouliniers. D'un côté sont regroupés des mouliniers, des propriétaires de lavoir (et peut-être aussi des

20. Sur les sources d'eaux chaudes à Aix, la meilleure carte reste celle de J.-P. COSTE, *La ville d'Aix en 1695, structure urbaine et société*, Aix, 1970, thèse dactylographiée, p. 512 avec la bibliographie. Les géologues restent prudents sur l'origine des deux centres, Sextius et Baret. G. GOUVERNET, *Guide géologique de la Provence*, 1971, p. 74. Une étude est aussi reproduite dans un exemplaire dactylographié du C.I.Q. du Sud-Est (1977) avec une coupe de C. ROUSSET p. 45.

arrosants, rien ne le confirme ni l'infirme) ; de l'autre les autorités urbaines, soucieuses de l'alimentation en eau de la ville. La ville argumente du bien public :

« Les sieurs consuls soutenaient que... cette eau était destinée pour les fontaines, abreuvoirs et lavoirs de la ville et qu'ainsi les particuliers opposants ne pouvaient en empêcher la conduite, même par le fonds de Trouillas, soit comme maîtres de ce fonds, soit comme propriétaires des moulins et fonds inférieurs puisqu'il s'agissait d'une eau destinée pour l'usage commun des habitants et la nécessité publique ».

Ainsi la ville sort vainqueur d'un conflit où les mouliniers et propriétaires de lavoirs ont montré un dynamisme et une agressivité qui ne reculait devant aucun moyen ; foin des procédures, on passait à l'action ! Mais ils ont perdu, non que les moulins aient disparu, mais le volume d'eau est stabilisé.

Le dernier des conflits étudiés ici s'étend sur plus de cinq siècles.

3. *La ville, les moulins, les arrosants : la Torse-Pinchinats* (cartes 2,3,4).

Nous avons vu *supra,* que la source des Pinchinats alimentait la ville par un aqueduc, les moulins par un canal, enfin une partie du ruisseau lui-même. De quelle époque datent ces différentes attributions ?

Pour la ville, nous possédons deux documents précieux où elle fait valoir ses droits : le plan Vallon et son mémoire (cartes 3 et 4 et annexe) et le procès de la Dame de Seguiran [21] contre les Consuls : ceux-ci voudraient faire dériver les eaux de la source de Font-Lèbre (N° 64 sur le Plan Vallon), vers la ville : il s'agit, disent-ils, d'une fontaine publique, puisque sise en bordure d'un chemin public. De plus Louis II, comte de Provence, a accordé par lettres patentes en 1408, l'autorisation de dériver les eaux « nécessaires pour l'usage de la ville ». La Dame argue du fait que ce droit n'a pas été utilisé pour Font-Lèbre. En 1711 cependant la ville construit un aqueduc, mais l'eau ne suffit pas et le conduit est à sec en été. Une transaction intervient alors, après un long procès, avec les propriétaires et les arrosants des Pinchinats, pour la source des Pinchinats elle-même (N° 1 du Plan). Le 28 mai 1722 le marquis J. Clapiers de Vauvenargues obtient pour la ville directement de la source les 9/40$^{e}$ en volume (au lieu du 1/3 qu'elle avait auparavant). Cet accord concilie les deux parties, car, depuis 1669, l'eau de fuite du premier moulin était déjà dérivée par un aqueduc. Désormais le volume de la source est contrôlé et une branche rejoint directement le premier aqueduc tandis que la prise sous le premier moulin est fermée. Cette dérivation n'est pas suffisante ; en 1760 est négocié le captage de la source Paraud (Parraud) ; plus au nord, elle est conduite par un

21. Dossier de Font-Lèbre, Bibliothèque Municipale de Marseille, Ms 1496. Pièces du procès de 1708 à 1711.

aqueduc spécial qui emprunte en partie le tracé des aqueducs romains abandonnés et restaurés par Vallon. Le détail est donné dans le mémoire de 1762. Ce sont donc, entre 1711 et 1760, quatre arrivées d'eau pour la ville dont le débit a été régularisé : par la fermeture des puits Baret les sources thermales, la source de Font-Lèbre, la source des Pinchinats, la source Paraud, dérivées par des aqueducs.

C'est donc seulement au XVIII[e] siècle que la ville s'est préoccupée sérieusement d'une alimentation venant de l'extérieur et a repris la tradition romaine. Elle le fait, cependant, dans le strict respect des droits des propriétaires du canal des arrosants, appelé parfois compagnie, ou syndicat des Pinchinats.

L'eau du canal des Pinchinats a en effet une longue histoire, où se heurtent les intérêts des mouliniers et des arrosants mais elle est plus difficile à cerner. L'acte le plus ancien d'après les références du procès de la Dame de Seguiran, serait celui par lequel Alphonse, marquis de Provence, donne au Chapitre Saint-Sauveur concession sur les eaux des Pinchinats pour y établir des moulins. Le Chapitre conservera jusqu'à la Révolution la propriété éminente sur un très grand nombre de moulins tant de la Torse-Pinchinats que de l'Arc [22]. Il ne s'agit donc pas, dès le XII[e] siècle, de la fondation de la Compagnie des Pinchinats comme on l'écrit abusivement [23], mais des premiers moulins. Les conflits sont perceptibles dès le XIV[e] siècle, le roi Robert ayant autorisé les Dominicains à dériver la Torse pour leur jardin met fin aux abus qui ont suivi cette autorisation et définit le volume d'eau autorisé [24].

Il semble donc que ce soit dès cette époque que le canal ait été constitué, mais ses déversures n'allaient peut-être pas encore jusqu'à l'Arc et se perdaient aux Fenouillères. C'est au XV[e] que le vallon, appelé *Valle Canonicorum,* voit s'installer les paroirs, et le terme de moulins des Pinchinats *(penchinare,* peigner la laine) va donner son nom à tout le quartier. Le canal est le vallat des Pinchinats. Au XVI[e] siècle la Bastide Decormis va s'installer au quartier bas des Fenouillères. Le ruisseau des déversures de la ville (qui ne se confond pas avec le canal dans la ville elle-même) prendra alors ce nom et l'ensemble se jette dans l'Arc [25]. C'est le

22. Qu'il n'exploite pas directement naturellement, mais sur lesquels il touche un cens et un droit en cas de transmission. A la veille de la Révolution, il possède les quatre grands moulins de l'Arc.

23. Ainsi J. de ST-MARTIN, *Etude sur l'alimentation en eau de la ville d'Aix-en-Provence, depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours,* exemplaire dactylographié, 1945, 41 pages. Cet opuscule très précieux pour l'étude des réseaux entre 1900 et 1945 est souvent incomplet et parfois inexact pour les périodes antérieures.

24. N. COULET, *Aix, op. cit.,* p. 173 et A.C. Aix, AA 1.

25. En prenant régressivement l'histoire du canal : le tracé est attesté au début du XIX[e] siècle, il se lit en partie sur le plan Vallon, on en distingue des éléments sur le plan

tracé que l'on peut reconnaître pour le XIX[e] siècle (carte 2), le canal dit des Pinchinats pénétrait dans la ville en souterrain après la porte Saint-Louis et ressortait par la porte d'Orbitelle (puits du Diable). A cette époque il y a 23 riverains intéressés.

Le syndicat existe en 1810, il a un secrétaire [26], mais cette association plus régulière était indispensable pour assurer les droits éminents de propriété sur l'eau après la suppression de la banalité seigneuriale des moulins en 1790. Qu'en était-il auparavant ? En fait la comparaison de la carte de Vallon et du schéma de notre carte 2 nous donne un certain nombre d'éléments : les cinq premiers moulins, avant les premières eaux [27], sont entièrement solidaires... et prioritaires. Mais ils rendent l'eau, les moulins inférieurs la retrouvent à chaque éclusée. Par contre les arrosants intermédiaires risquent de les gêner en période de basses eaux. C'est pourquoi le règlement, que reprennent le jugement du 13 février 1826 et l'arrêt de la cour d'Aix de 1861 [28] tient compte de ces éléments en définissant les droits et devoirs des arrosants et mouliniers. Pour les riverains supérieurs l'eau est mesurée en volume, comme au XIV[e] siècle, au moyen de la butière [29], pour les riverains inférieurs en heures, la saison d'arrosage est définie du 15 février au 15 août, le temps d'arrosage du samedi au lever du soleil au lundi idem.

Il semble donc que, dans ces longs conflits où se heurtent la ville, les usiniers, les arrosants, les usiniers soient les vainqueurs, et nous retrouverions la tradition provençale : priorité absolue à la mouture du grain. En fait, les choses sont un peu plus complexes ici : la ville était fort négligente comme le remarque Vallon et ne curait même pas ses aqueducs. Pour les arrosants, la question ne se pose qu'au plus fort de l'été, de ce point de vue l'arrêt au 15 août est évidemment plus précoce que la moyenne avancée par Barral pour la Provence en 1876 (15 septembre). Mais les

Belleforest, une partie dans les deux cas restant souterraine. Au XVI[e] il est naturellement hors de la ville. Il fait tourner le moulin du Pont Moreau remplacé en 1730 par l'hôtel du Poët, en haut du cours Mirabeau. C'est l'emplacement d'un tornalh, moulin à aiguiser, construit en 1424. Or, c'est aussi au XV[e] siècle qu'apparaissent les paroirs et la famille des Penchinats.

26. Cf. la liste des arrosants copiée en 1827 sur celle déposée chez Maître Perrin, notaire, en 1810, A.C. Aix N 2 [1].

27. Soit avant le Pont des Eaux selon la *Forma Orbis Romani,* carte archéologique de la Gaule romaine, Paris, 1936, p. 74.

28. Voir l'état donné par la lettre du syndic en 1827, A.C. Aix N 2 [1] et L. SEGUIN, *Du régime des eaux, op. cit.,* p. 46, l'arrêt se réfère au règlement de 1644 repris en 1763. Les moulins sont dans l'obligation d'ouvrir leurs vannes aussitôt que l'écluse est pleine, les deux jours prévus. Ils ne le faisaient donc pas forcément en plein été.

29. La butière est une dalle de pierre percée d'un trou de dimension précise (ici 1 cm de diamètre et 3,5 cm de circonférence), par où passe la ponction d'eau autorisée. La moyenne habituelle est de 1 l/s à l'ha.

prairies méditerranéennes ne sont pas les prairies normandes, à cette date les bêtes sont en estive ; les jardins utilisent souvent les sources et les puits, et surtout la culture maraîchère n'atteint pas du tout le développement qu'elle pourra prendre plus tard. Les conflits sont avec les gros consommateurs (l'archevêché), ou à l'occasion de changements de droits de propriétés [30]. C'est alors que l'on a besoin des syndics pour faire valoir les droits anciens.

PERMANENCES ET MUTATIONS

Ce souci de faire respecter son « droit d'eau » est si ancré que même au XX[e] siècle les services de la ville doivent en tenir compte. Encore tout récemment un propriétaire des bords de l'Arc utilisait pour l'arrosage l'eau du canal des Pinchinats et protestait auprès des services de la ville car les travaux en asséchaient le cours. Il faisait valoir ses droits, il fallut s'incliner [31]. Puissance du droit coutumier, mais nous avons vu que le code a pu aussi servir à l'Administration pour favoriser un usager contre les autres, dans le cas des arrosants de l'Arc. « On ne peut rien changer à la forme ancienne des arrosements », dit le juriste du XIX[e] siècle [32] ; mais c'est au XIX[e] siècle que s'amorce la mutation qui rompt justement une longue tradition coutumière. La faveur accordée à l'irrigation par l'administration centrale, l'apport direct de l'eau urbaine dans les maisons avec les grands travaux extérieurs rompt cette complémentarité conflictuelle que nous avons senti entre la ville et son terroir sur le problème de l'eau. Et pour Aix où les jardins ont toujours pénétré dans la ville et où les bestiaux ont traversé les artères en s'abreuvant, les moulins ont alimenté aussi bien les boulangeries que les drapiers et les marchands d'huile, l'opposition ville-campagne paraît factice jusque dans la seconde moitié du XX[e] siècle. Mais de ce temps long où une certaine permanence peut se dessiner à partir du XV[e] siècle dans l'usage de l'eau, on aimerait mieux cerner les origines.

Par rapport à cette ville qui tarde à s'approvisionner en eau à l'extérieur, la ville antique paraît plus exigante : trois aqueducs, peut-être quatre, ce n'est pas extraordinaire par rapport aux autres cités gallo-romaines [33], c'est impressionnant lorsque l'on compare aux travaux du XVIII[e] siècle. On notera cependant que cette eau, la cité romaine va la chercher dans un territoire qui est beaucoup plus étendu. Prudemment le marquis de Vauvenargues négocie, lui, les sources sur le sol dépendant de la ville, nettement plus réduit. On aimerait être plus assuré sur la datation de

30. Les plus longs conflits ont été avec l'Archevêché pour l'arrosage de ses prés entre 1639 et 1644.

31. Cité oralement par H. DONET, des services de la ville, qui est passionné pour ces problèmes et nous a beaucoup facilité les choses.

32. J. DUBREUIL, *Analyse raisonnée de la législation sur les eaux,* 1817.

33. A. GRENIER, *Manuel, op. cit.,* p. 224 ; pour la bibliographie récente voir l'excellente mise au point parue dans *Dossiers de l'archéologie,* n° 38 « Aqueducs romains ».

ces aqueducs romains ; leur succession, leurs vestiges disparaissent peu à peu dans une campagne qui s'urbanise ou retourne à l'état sauvage [34]. Certaines assurances mériteraient d'être précisées, en particulier sur le volume d'eau transféré. Mais l'importance des captations souterraines est indéniable. On aimerait cependant une étude géologique autour de la source des Pinchinats comme celle qui a été conduite sur les sources du quartier Baret. S'agit-il d'une résurgence provoquée par l'abandon de l'aqueduc de Traconnade et des différentes sources captées sur son cours, celle de Jouques reprenant son débit indépendant ? Plus que le problème de l'aqueduc du Tholonet qui a polarisé les chercheurs, l'étude architecturale du Pont des eaux, au-dessus de l'actuelle traverse Malakoff pourrait apporter des indications. Doublé par une étude de son homologue de l'époque moderne, qui servait déjà de serve de répartition des eaux en 1720, mais dont, si étonnant que cela paraisse, on ne connaît pas la date de construction. Et le barrage , dit dans la tradition aixoise, piscine romaine, qui permet au temps de Vallon la seconde prise du canal des Pinchinats, fait en grand appareil, quelle est sa date ? [35]. La description soigneuse par Vallon de la reprise d'une partie de l'aqueduc romain par l'aqueduc Paraud, l'étude du tracé de celui de Zola qui a fait vendre une partie des dalles de l'aqueduc romain avant d'implanter le sien, devraient permettre de préciser le tracé des adductions d'eau, dans le nord-est de la ville à l'époque antique, car les permanences sont importantes [36]. Permanences aussi dans les conduits. Les belles galeries souterraines

34. F. MUSSET, *Les adductions d'eau potable de la ville d'Aix-en-Provence,* mémoire de maîtrise, U.E.R. d'Histoire, a soigneusement recensé les vestiges encore visibles actuellement, mais n'a pu travailler directement sur les archives, Aix, 1980 (dact.). A. ROTH, *Aix-en-Provence, op. cit.,* recense les problèmes réels chronologiques. Mais il manque un relevé architectural avec les cotes de niveau. Une thèse de 3e cycle est entreprise sous la direction de P. GROS sur l'aqueduc du Tholonet : il faut s'en réjouir et souhaiter que les autres, en particulier celui de Traconnade, bénéficient du même traitement.

35. H. DONET sur son plan indique « barrage romain », car c'est maintenant l'expression orale du lieu-dit. Cette dénomination date du XIXe siècle, la plan Vallon n'en parle pas, mais indique bien un lieu d'où part un canal. Ce n'est absolument pas un barrage de moulin. Antérieur au XVIIIe siècle de quand date-t-il ? Seul un relevé architectural soigneux permettrait de le définir. Cependant une étude attentive du plan Vallon et de la carte de 1875 (A.C. Aix N,2,2) montre qu'il est lié au canal des arrosants ; le canal retourne dans la Torse Pinchinat, plus haut que le « mur romain » et c'est à la hauteur du barrage qu'il repart distinct de la rivière.

36. Lorsque l'on trace les parcours des canalisations sur un plan, on ne pense pas suffisamment au fait que des canaux et canalisations suivent les courbes de niveau, le circuit peut donc apparaître curieux en plan. D'autre part les passages sont parfois obligatoires : la sortie des eaux qui passent en ville et vont rejoindre l'Arc passe par la porte d'Orbitelle : c'est le point le plus bas du quartier Mazarin.

Le réseau souterrain comptait 10 kilomètres de galeries à l'intérieur des remparts en 1721, les canalisations en terre cuite étaient posées sur des consoles de pierre à l'intérieur ; H. DONET, « Les eaux souterraines à Aix », dans *Revue des activités municipales,* n° 16, février 1968, p. 24-25.

abritaient les conduits de terre cuite, et les serves du temps de Vallon effectuaient des répartitions en fonction de la hauteur et du diamètre du conduit, suivant un système extrêmement proche de celui que l'on peut restituer à partir du texte de Vitruve (VIII, VI, 1, 2).

Ainsi une technologie avancée peut être oubliée, retrouvée, et cette demande qui nous paraît si élémentaire et si évidente, la répartition de l'eau, peut-elle suivre des mutations qui ne sont pas linéaires ? C'est pourquoi les jugements définitifs sur la valeur technologique des différentes sociétés, nous paraissent si dangereux. Blocage technique de l'Antiquité ? Conquête du moulin à eau ? Dans l'histoire de l'eau dans la campagne aixoise on distingue à la fois des demandes qui évoluent : les thermes à l'époque antique, les paroirs au Moyen-Age, mais d'autres que l'on sous-estime : l'importance de la lessive, le rôle des troupeaux, et le jeu constant des groupes sociaux dont la victoire n'est jamais assurée : l'archevêque perd contre les moulins et la ville au XVIII[e] siècle, le marquis de Gallifet ne peut s'opposer malgré son désir au passage du canal de Zola, mais la duchesse de Fitz-James a tout le soutien de l'Administration contre des villages entiers.

Cet aspect conflictuel du droit à l'eau reflète donc à la fois le temps long et ses coutumes accumulées, liées autant à des contraintes techniques qu'à une législation, et les mutations qui ne correspondent pas toujours aux coupures chronologiques traditionnelles. La fin des moulins ne va pas entraîner la victoire des arrosants dans la campagne aixoise comme le pensait implicitement l'ingénieur, pas plus d'ailleurs que l'eau de la ville n'est vraiment victorieuse de l'eau de la campagne. C'est une certaine dynamique qui s'achève, celle où campagne et ville, parfois antagonistes, demeurent complémentaires et où la maîtrise de l'eau est pour elles un enjeu commun.

L'originalité d'Aix tient à ce que ses mutations contemporaines ont été particulièrement lentes jusqu'en 1960, ville et campagne restaient proches, alors même que le tissu économique qui les sous-tendait disparaissait.

M.-C. AMOURETTI - H. AMOURIC
G. COMET.

# ANNEXE

Le « plan Vallon » a été dressé en 1721 par le Maître architecte de la ville, Laurent Vallon [1]. Ce plan était accompagné d'un cahier explicatif perdu. Mais en 1759 la ville fait dresser un « mémoire instructif sur les serves et aqueducs des différentes fontaines de la ville » [2]. Ce mémoire est complété en 1762 et 1763 et signé Vallon aussi. Il s'agit du fils et successeur de Laurent, Georges Vallon. Le mémoire fait référence au plan de 1721, en suit la numérotation et commente les nombreuses transformations survenues dans ces domaines entre 1721 et 1763. Au moment de la rédaction du mémoire on a surchargé le plan en indiquant entre autres le tracé du canal Parraud (ou Perraud) dont le mémoire décrit très minutieusement la construction.

Ce document dessiné est enregistré aux Archives Communales d'Aix sous la cote ii 60, mais l'inventaire des archives fait par Raimbault en 1948 précise que le plan est conservé au bureau de l'architecte de la ville. Les Archives possèdent à la place une copie levée il y a plusieurs décennies et qui s'avère parfois défectueuse. Les services des eaux de la ville ont fait dresser il y a une quinzaine d'années une copie précise du plan de Vallon mais qui fut complétée en ajoutant les noms de certains lieux-dits et des rues, qui ne figuraient pas tous sur l'original et qui sont le résultat de diverses identifications faites alors par M. Donet auquel nous devons d'avoir pu consulter l'original que certains croyaient perdu. Cet original est conservé au service de la voierie de la ville où il nous fut très aimablement communiqué.

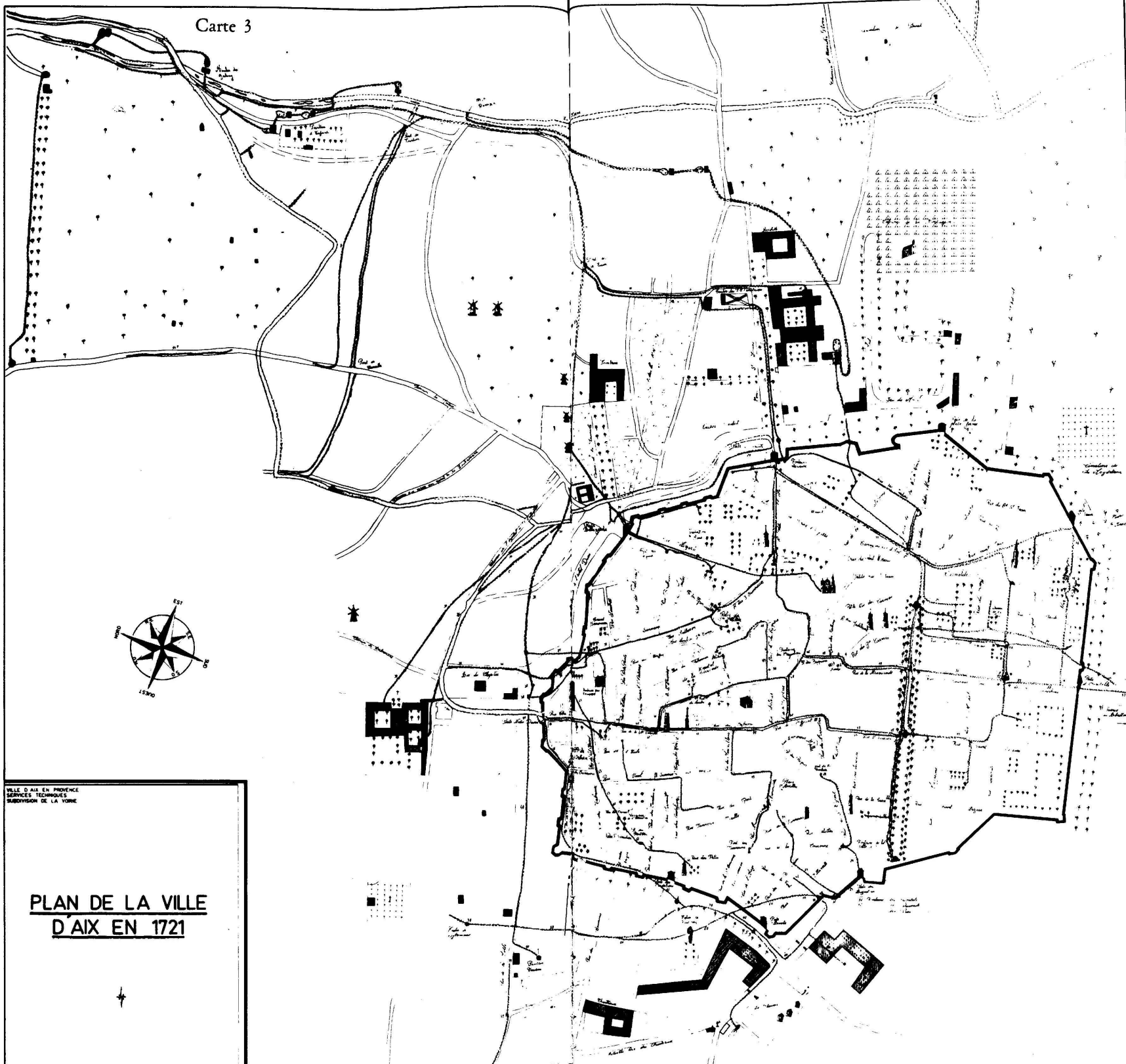
Ce plan de 1721 comporte une légende de 65 numéros et d'une lettre (A). Les copies, tant des Archives que du service des eaux n'ont pas relevé cette légende. Il nous a paru utile de la donner ici car le document est en mauvais état et s'efface. La comparaison entre la légende de 1721 (surchargée plus tard, cf. n° 1, et probablement rubrique A) et le mémoire de 1763 donne d'utiles renseignements pour une histoire des adductions d'eau et donc de l'urbanisme à Aix au XVIII[e] siècle.

Nous avons choisi de reproduire ici la copie du plan Vallon due au service des eaux d'Aix. Par rapport à l'original il manque la légende, transcrite ci-après, et quelques noms de lieux-dits ; ont été ajoutées les indications topographiques plus récentes. Nous avons fait un tel choix parce que l'original est trop effacé pour qu'une photographie soit lisible.

1. Voir sur le plan Vallon : J.-P. COSTE, *La ville d'Aix en 1695, structure urbaine et société*. Thèse multigraphiée, Aix-en-Provence, La Pensée Universitaire, 1970. J.-P. Coste avait manifestement consulté l'original du plan, ce qui nous faisait douter de sa « perte ».

2. Archives Communales, DD 13, et copie en DD 3.

Carte 3



VILLE D'AIX EN PROVENCE
SERVICES TECHNIQUES
SUBDIVISION DE LA VOIRIE

PLAN DE LA VILLE
D'AIX EN 1721

# LEGENDE DU PLAN VALLON

(orthographe modernisée)

*Plan de la ville d'Aix et de partie de ses environs jusqu'aux sources des Pinchinats, Fontlèbre et Barret, dans lequel les conduites des fontaines publiques et celles de quelques particuliers qui ont des eaux de la ville sont marquées ; le tout plus amplement expliqué dans un cahier particulier.*

*1. Source des Pinchinats, où la ville prend neuf quarantièmes de toute la source en vertu de la transaction passée en 1722 entre la communauté et Messieurs des Pinchinats.**

*2. Prise de pierre sèche et gazon joignant la martelière du premier moulin.*

*3. Ouvrage que la communauté fit faire après le déluge Saint Jean en 1683, venant se joindre aux conduits que la ville avait auparavant.*

*4. Source de M. de la Molle qui se jette dans le conduit de la ville.*

*5. Butière au-dessous du moulin de M. Galicy.*

*6. Butière au-dessous du moulin de Michon.*

*7. Conduit des eaux de la ville.*

*8. Source et conduit venant du chemin de Pertuis.*

*9. Serve joignant le pont des eaux.*

*10. Conduite de la fontaine de la Charité prenant de l'eau à ladite serve n° 9.*

*11. Conduite de la fontaine du cours Saint-Louis près de la porte, prenant de l'eau à ladite serve n° 9, et les égouts se jettent dans le conduit n° 12.*

*12. Conduite près de l'oratoire des Trinitaires passant au-dessous ou à côté de celle marquée 11, allant jusqu'à la serve du coin de la Mule noire marquée 13.*

*13. Serve du coin de la Mule noire.*

*14. Conduite de la fontaine près de la porte Saint-Jean prenant son eau à ladite serve 13.*

*15. Règlement du prieuré Saint-Jean.*

*16. Conduit des égouts de la fontaine Saint-Jean, faisant sa représentation chez M. le Président de Bandol et Dugrou et de la Tuerie.*

*17. Conduite de la fontaine de la tête du Cours prenant son eau à ladite serve 13, et les égouts font une représentation aux jardins de M. le Président de Brue et de M. de Perrin. Toutes les versures se jettent à une serve marquée 18 du coin du jardin de M. de Brue.*

*18. Serve susdite qui donne de l'eau au Refuge et le reste à la Tuerie.*

*19. Conduite du jet de la fontaine du Cours devant M. de Maurel.*

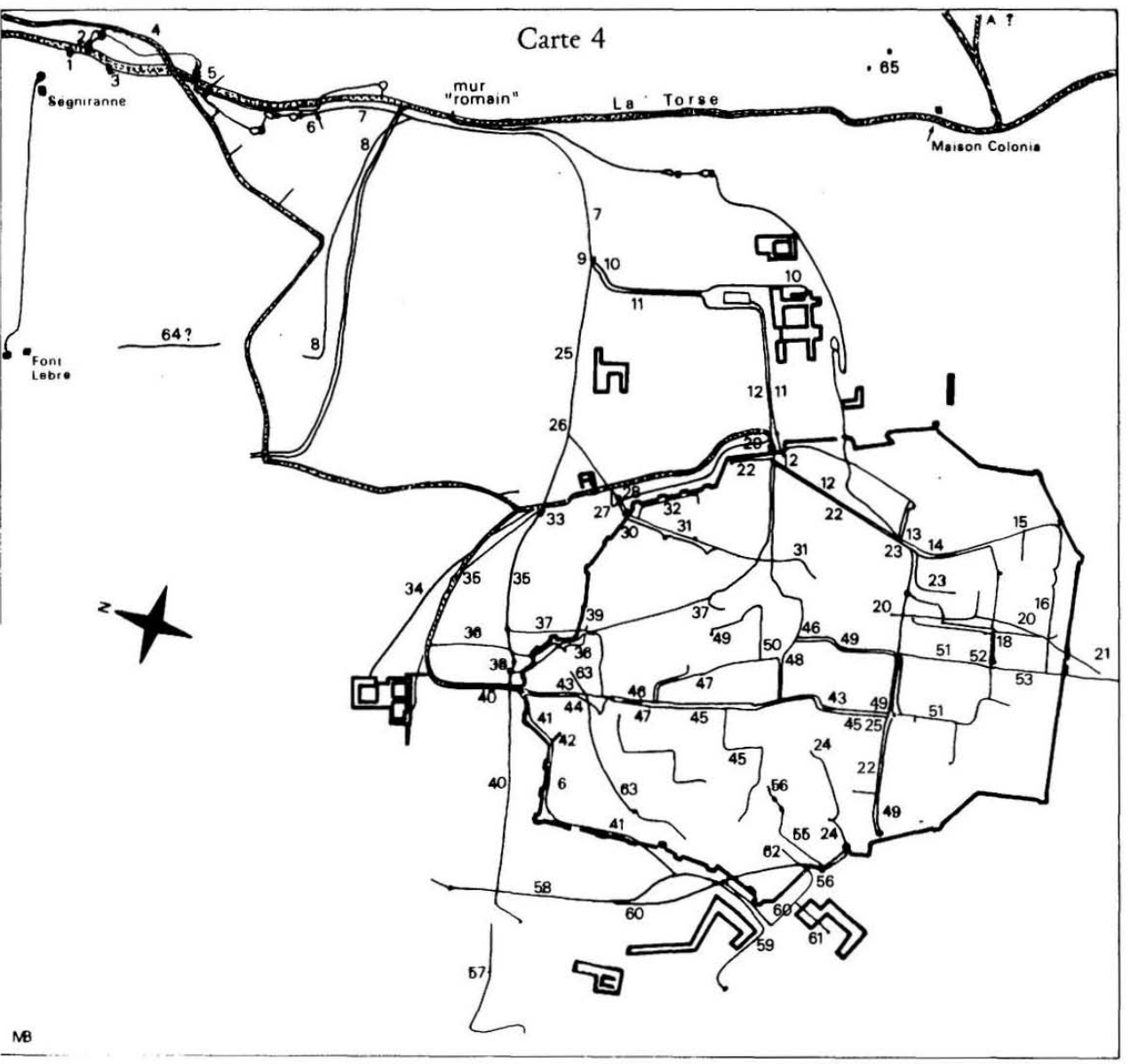
*20. Conduite de l'eau venant au-dessous des Pères Carmes, se joignant avec celle qui vient des maisons de la rue du Bœuf, se jettant dans la serve 21 du jardin de M. le conseiller de Lenfant marin, laquelle eau est en partage entre la ville pour la Tuerie et mondit sieur Lenfant.*

*21. Serve susdite.*

*22. Conduite de la fontaine des Grands Augustins dont la ville en a une portion pour la fontaine du coin de leur île.*

*23. Serve de la susdite conduite [...].*

*24. Conduite de la fontaine de la Selle d'or dont les versures vont à celle des Grioulets.*


Carte 4
Segniranne
mur "romain"
La Torse
Maison Colonia
Font Lebre
64 ?
N
MB

*25. Règlement des Pères Trinitaires.*

*26. Serve dans la terre de M. Deregina où partie des eaux viennent à Bellegarde et l'autre à Notre-Dame.*

*27. Fontaine hors la porte Bellegarde.*

*28. Serve hors la porte Bellegarde.*

*29. Conduit qui va jusqu'à celui du cours Saint-Louis.*

*30. Conduit de la fontaine de la rue Boulegon [...].*

*31. Conduite de la conciergerie venant de ladite serve 28.*

*32. Conduite de l'eau des Grandes Saintes-Maries, venant de celle 31.*

*33. Serve dans la terre de M. Benoist.*

*34. Conduite des eaux des Pères Capucins.*

*35. Conduite des eaux de l'hôpital et de l'Archevêché jusqu'à l'aire du Chapitre où elles sont partagées, venant de ladite serve 33.*

*36. Conduite de l'eau de l'Archevêché, venant du coin de ladite aire.*

*37. Conduite des eaux de la fontaine des Trois Ormeaux, elles sont partagées devant la maison de M. de Saint-Paul pour les dames de Sainte-Claire.*

*38. Serve hors la porte Notre-Dame.*

*39. Conduite de l'eau du séminaire, venant d'une desdites serves.*

*40. Conduite de l'eau de M. de la Molle, venant d'une des dites serves.*

*41. Conduite de la fontaine du faubourg devant la porte des Cordeliers.*

*42. Conduite des Pères de l'Oratoire prenant de l'eau à cette dernière.*

*43. Conduite de la fontaine des Peluques venant de la serve 38.*

*44. Conduite de la fontaine de M. le marquis d'Oppède, venant d'une desdites serves 38. Les égouts de cette fontaine comme aussi ceux de l'Archevêché et des Peluques se jettent dans le conduit n° 4.*

*45. Conduite de la fontaine du cours devant Madame de la Roque.*

*46. Conduite de l'eau de la Miséricorde.*

*47. Conduite de la fontaine du coin du marché.*

*48. Conduite de la fontaine des Chapeliers, les égouts de celle de la place se jettent dans la même conduite et de là à la conduite n° 51.*

*49. Conduite venant de la rue du Palemard qui avait été faite pour la fontaine des Quatre-Dauphins.*

*50. Ancienne fontaine des Bagniers qui avait été condamnée à cause que l'eau manquait, et étant revenue passe à ladite conduite n° 49 allant à la fontaine du cours devant M. de Maurel n° 51.*

*51. Fontaine du cours de laquelle Madame de la Roque prend partie des versures pour son usage. M. de Chastueil, M. de Lambert, et le deuxième couvent de Sainte-Ursule ont les égouts de Madame de la Roque les uns après les autres.*

*52. La fontaine des Quatre-Dauphins coulant du reste de celle du cours devant M. de Maurel. Les religieuses Sainte-Ursule en ont un tiers et les deux-tiers des égouts vont à la Tuerie par le conduit marqué 53.*

*53. Conduit des égouts des Quatre-Dauphins allant à la Tuerie.*

*54. Fontaine devant Madame de la Roque au cours, les égouts s'en vont aux Chevaux-Marins.*

*55. Serve à la maison de Grange, aux Tanneurs, où est la conduite de la fontaine des Grioulets n° 56.*

*56. Fontaine des Grioulets près des Pères Carmes déchaussés.*

*57. Conduite de la fontaine au coin de l'enclos des Minimes.*

*58. Conduite de la fontaine devant la porte de Villeverte venant de l'enclos de M. Silvecane.*

*59. Fontaine de la porte de Villeverte dont M. Cavaillon a les versures aussi bien que de celle devant la porte des Cordeliers.*

*60. Ancien aqueduc de la fontaine dite des Prés, les eaux y sont prises pour les jardins des fossés de Villeverte et des Carmes déchaussés.*

*61. Conduite des Carmes déchaussés jusqu'à ladite fontaine des Prés.*

*62. Conduite de la fontaine dite Daurade attenant celle des Grioulets.*

*63. Conduite de l'eau du puits des Fontêtes passant par le premier couvent de Sainte-Ursule [...]. Du susdit puits des Fontêtes sort une fontaine aux Pères Cordeliers.*

*64. Ouvrage fait en 1711 pour aller prendre les eaux de Font-Lèbre.*

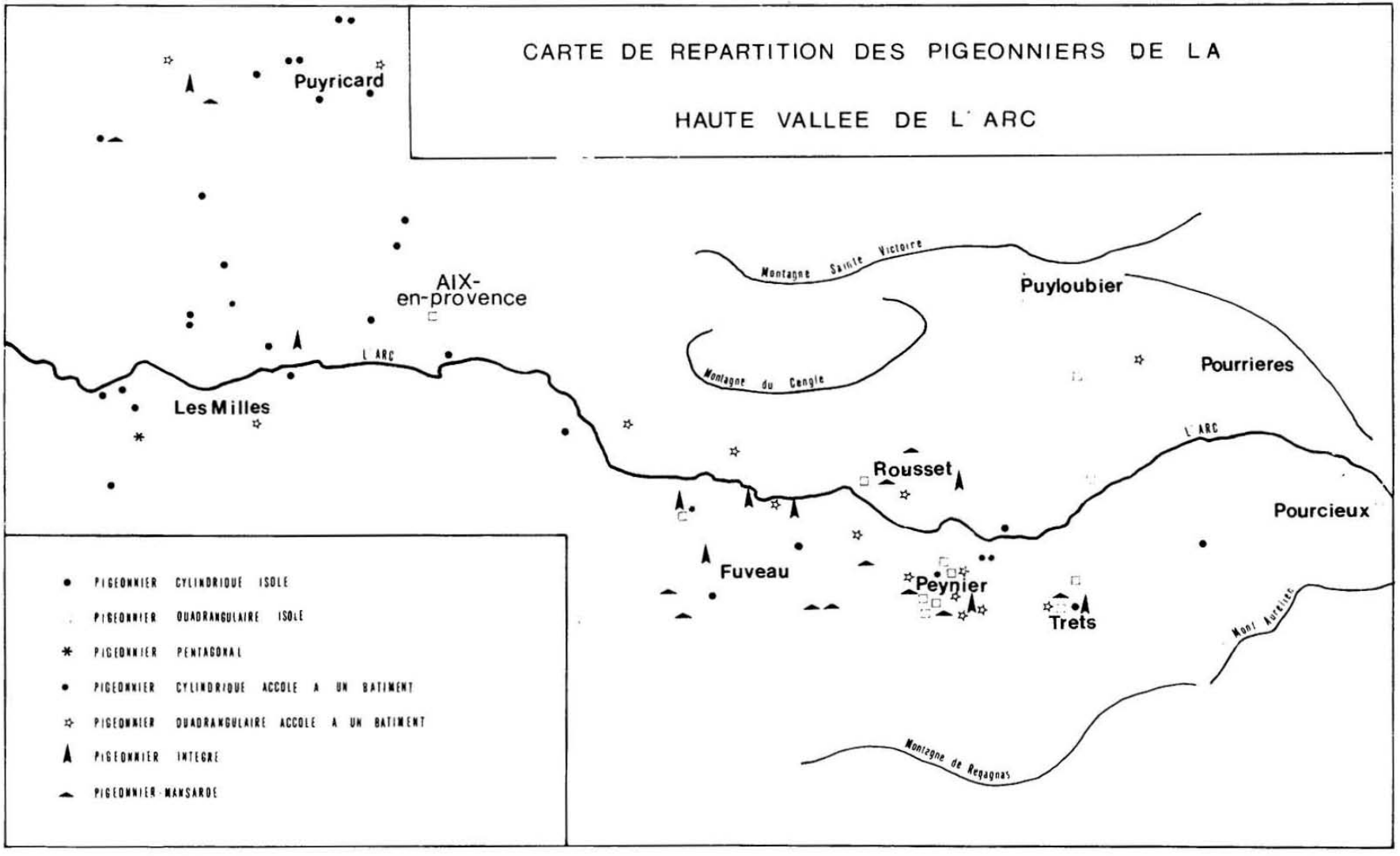
*65. Ouvrage fait à Baret cette présente année en exécution de l'ordonnance de Monsieur le marquis de Vauvenargues et premier consul d'Aix, procureur du pays et gouverneur d'Aix, du 10 juin dernier pour faire remonter les eaux à un ancien canal qui viennent faire couler 4 nappes qui ne coulaient point devant M. de Maurel au cours. L'eau des bains a augmenté des trois quarts aussi bien que celle de la fontaine devant la Selle d'Or, et celle des Grioulets qui ne coulait presque point coule avec deux tuyaux. Il y a encore plusieurs fontaines et puis des particuliers qui ont augmenté considérablement depuis qu'on a fait les susdits ouvrages.*

*A - Mine à la bastide de M. Bayol Peyresc que ses devanciers avaient fait rabaisser à laquelle est revenu d'eau qui coule dans le ruisseau depuis les ouvrages faits au n° 65. Cette eau ne coulait plus depuis le rabaissement que M. Decolonia avait fait faire dans la terre de Rambot.*

*Fait à Aix, par nous soussigné le 30 juillet 1721.*
*Vallon.*

---

*. Rajout d'une autre écriture, sur rature partielle, à partir de « *neuf quarantièmes...* ».


CARTE DE REPARTITION DES PIGEONNIERS DE LA
HAUTE VALLEE DE L' ARC
Puyricard
AIX-
en-provence
L'ARC
Les Milles
Montagne Sainte Victoire
Puyloubier
Montagne du Cengle
Pourrieres
L'ARC
Rousset
Pourcieux
Fuveau
Peynier
Trets
Mont Aurelien
Montagne de Regagnas
PIGEONNIER CYLINDRIQUE ISOLE
PIGEONNIER QUADRANGULAIRE ISOLE
PIGEONNIER PENTAGONAL
PIGEONNIER CYLINDRIQUE ACCOLE A UN BATIMENT
PIGEONNIER QUADRANGULAIRE ACCOLE A UN BATIMENT
PIGEONNIER INTEGRE
PIGEONNIER MANSARDE